



CARREFOUR  
MARKET

27/01/2014

# Négociation annuelle obligatoire 2014.

PROPOSITIONS **CFDT**  
CARREFOUR MARKET

# Propositions de salaire pour les employés

- ✓ Augmentation généralisée de 3% pour les 1A,1B,2A,2B au 1<sup>er</sup> janvier.
- ✓ Augmentation généralisée de 5 % pour les 3A,3B et 4A,B et C au 1er janvier.
- ✓ Ajout d'un niveau C pour les métiers de bouche avec une reconnaissance du métier et de la qualification.

# Propositions de salaire pour cadres et Agents de Maîtrise

- Augmentation généralisée de 2,5% pour les A.M.
- ✓ Mini 2200 € pour Niveau 5 / Mini 2400€ pour Niveau 6 (43H25)

## Augmentation pour les Cadres :

- ✓ Niveau 7 : Mini 33 750 € / An (Hors prime astreinte et rémunération variable)
- ✓ Niveau 7 et 8 : + 2,5% (avec un effet rétroactif à janvier 2013)
- ✓ Passage de la prime du dimanche pour l'encadrement à 80 € (travail habituel)
- ✓ Les cadres et agents de maîtrises aux minima sociaux devront être à 1% au minimum au dessus de la grille CSF France dès lors qu'ils auront 3 ans d'ancienneté
- ✓ Prise en compte de la rémunération des forfaits des cadres travaillant sur les magasins parisiens avec travail de nuit

# Propositions sur le statut social

## Prime Vacances

- Pour l'encadrement : ½ mois de salaire
- Pour les employés: 75% d'un mois de salaire.

Réduction de la progressivité à 5 ans pour l'obtention de la totalité de la prime.

# Propositions sur le statut social

## Travail du Dimanche

**Travail du dimanche pour l'encadrement pour les ouvertures exceptionnelles :**

**→ Fixation d'une prime forfaitaire 80 € par ½ journée et 160 € pour la journée**

**Majoration pour les employés sur la base du volontariat de 30 % (au lieu de 20%)**

# Propositions sur le statut social

## Revalorisation des contrats Temps partiels

Minimum contrat de 30 Heures. (au lieu de 26H)  
- Passage des 30 H à 36,75H ou 37,50 Heures.

Possibilité de passer de 36,75H à 37,50 H.

# Propositions sur le statut social

## Révision de la prime d'astreinte

La prime actuelle compense la contrainte de l'astreinte, mais pas de l'astreinte avec intervention, en conséquence, nous demandons.

- Paiement de la durée de l'intervention pour les A.M. et Cadres avec déclaration sur le bulletin de salaire mensuellement du paiement correspondant à l'intervention.

# Propositions sur le statut social

- Augmentation de la participation employeur sur la mutuelle et la prévoyance. (60% employeur /40% salarié)
- Tickets Restaurant :Participation à hauteur de 60 % de l'employeur.
- Augmentation du Fond de solidarité à 250 000 € et d'un versement de 50 000 € pour les évènements exceptionnels.

# Propositions sur le statut social

## Revalorisation des médailles du travail

Médaille Ania	→	300 euros
Médaille d'argent	→	400 euros
Médaille de vermeil	→	600 euros
Médaille d'or	→	800 euros
Médaille grand or	→	1000 euros

# Propositions sur le statut social

## Mise en place d'une banque alimentaire dans tous les magasins.

Principe: injecter le retour effectué sur les tableaux de bord des dons aux associations et utiliser ce montant pour créer une banque alimentaire à l'attention des salariés en grande difficulté.

Les personnes voulant bénéficier de ce système déposeront un dossier à la commission solidarité qui vérifiera en fonction de critères préétablis par celle-ci de la recevabilité de leur demande.

Une liste de produit de première nécessité sera établie par la commission, tel que le lait, café, chocolat, thé, beurre, pâtes, riz, pomme de terre, légumes, laitages, lait bébé,

Un tarif social sera établi sur ces produits afin de permettre aux salariés et leur famille de se nourrir chaque jour.

# Remise sur Achat

- Possibilité de paiement en 3 fois, 4 fois ou 10 fois sans frais sur le Non-Alimentaire avec la remise (ainsi que pour le fuel).
- Déplafonnement de la carte PASS avec relevé mensuel détaillé du montant d'épargne.
- Détail sur les relevés PASS de toutes les remises par transaction.

# Propositions sur le statut social

## Pour les moins de 26 Heures

Lorsque le salarié qui cumulait une seconde activité et qu'il justifie avoir perdu son second emploi, l'entreprise le passera à 26H

Mise en place d'indicateur de suivi pour les contrats de moins de 26H

Soit de la carte étudiant, ou mi-temps thérapeutique, cumul d'emploi afin de respecter l'accord AORTT fixant une durée du travail hebdomadaire minimum de 26 Heures.

**Cfdt:**

CARREFOUR  
MARKET

# Propositions sur le statut social

- ✓ Participation financière sur les frais de transports de tous les salariés y compris les contrats professionnel et alternance. (hors remboursement Titre de Transport) sur la base de la moyenne d'un remboursement d'un titre de transport pour les salariés ne bénéficiant pas de transport en commun.
- ✓ Prise en charge par l'employeur de la journée de solidarité. Négociations en dehors des NAO.
- ✓ Prise en charge d'une journée pour la préparation du dossier administratif pour partir en retraite.